



PRE-INSCRIPTION CANADA

Afin d'éviter toutes erreurs d'écriture dans les noms et prénoms Joindre avec ce bulletin d'inscription **la photocopie de, ou des Passeport (s) valide au moins 6 mois après la date du retour.**

Du 17/09/2025 au 26/09/2025 (dates à confirmer)

CANADA 2025 NOM.....PRENOM.....
NOM..... PRENOM.....
Tel domicile..... Mobile.....
Adresse :.....
CP :..... VILLE :.....
Votre e-mail lisible.....

Je réserve pour .. personnes	à 3120 €	TOTAL	----- €
Je suis seul(e) et je désire une chambre individuelle		à 470 €	---- €
Montant total			----- €

Je reconnais être informé que ce voyage peut être annulé si le nombre de participants est inférieur au minimum requis, et qu'en fonction des incertitudes économiques, à ce jour, le prix pourra être réajusté.

Signature.....le202

JOINDRE 4 TIMBRES.

JOINDRE UN CHEQUE DE 30% par personne inscrite, pour un premier acompte, le montant total du voyage devra être réglé en 3 fois. Un échéancier vous sera envoyé après, signature du contrat avec notre tour opérateur.

LE PRIX DU VOYAGE DEVRA ETRE SOLDE IMPERATIVEMENT 3 MOIS AVANT LA DATE DU DEPART.

Les chèques seront libellés à l'ordre de : **FILSEL VOYAGES**

Bon de commande à remplir lisiblement à adresser avec les conditions d'annulation, copies du passeport et votre chèque à : **FILSEL VOYAGES, 66 Rue Francis de PRESSENSE, 69100 VILLEURBANNE**

voyage@filsel.fr

Pour votre départ vous devrez être en possession impérativement de votre CARTE FILSEL 2025.

A renvoyer validé et signé à l'inscription au : 66 RUE FRANCIS DE PRESSENE, 69100 VILLEURBANNE

FORMALITÉS OBLIGATOIRES

Formalités de police pour les ressortissants français : Passeport valable au moins 6 mois après la date du retour + Formulaire AVE à demander individuellement sur le site internet du Gouvernement canadien <https://onlineservices-servicesenligne.cic.qc.ca/eta/welcome?lang=fr>

Formalités sanitaires : Néant à ce jour (le 6/2/2024).

Pour se tenir informé régulièrement, consulter le site officiel du Ministère des Affaires Etrangères <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/canada/#entree>

Autres ressortissants que français : se renseigner auprès du consulat concerné.

CONDITIONS D'ANNULATION ET DE MODIFICATION DE NOM/PRENOM :

1. ANNULATION TOTALE DU GROUPE : c'est-à-dire l'annulation du voyage programmé, de tous les participants.

Le barème des frais d'annulation totale est le suivant :

- Annulation à plus de 60 jours avant le départ : 30 % du prix du voyage
- Annulation entre 60 et 31 jours avant le départ : 70 % du prix du voyage
- Annulation à moins de 30 jours avant le départ : 100 % du prix du voyage

Nota Bene :

Ce type d'annulation n'est couvert par aucune assurance.

En cas d'évènements locaux ou conditions de sécurité qui pourraient laisser imaginer un déroulement de voyage non conforme aux prévisions en date du 06/02/2024, les recommandations officielles du ministère de l'Intérieur font foi (nécessité d'interdiction de la destination par ce Ministère pour pouvoir se désengager).

2. ANNULATION PARTIELLE : c'est-à-dire l'annulation individualisée de participants sur le départ programmé.

2.1 Quel que soit le motif de l'annulation, le montant des frais d'annulation dus à VITAMINE est fixé selon le barème suivant :

- Annulation avant le 15 septembre 2024 (date de communication définitive du prix du voyage) : annulation gratuite
- Annulation à plus de 60 jours avant le départ : 25 % du prix du voyage
- Annulation entre 60 et 41 jours avant le départ : 35 % du prix du voyage
- Annulation entre 40 et 31 jours avant le départ : 75 % du prix du voyage
- Annulation entre 30 et 21 jours avant le départ : 90 % du prix du voyage
- Annulation à partir de 20 jours avant le départ : 100 % du prix du voyage

2.2 Dans le cadre des couvertures prévues au contrat assurance annulation, un dédommagement du client du montant des frais d'annulation retenus par VITAMINE, déduction sera faite de :

- d'une franchise absolue de : environ 50 €/ personne, ou autre montant selon conditions spécifiques notifiées au contrat d'assurance (contrat sur demande)
- du prix de l'assurance (100 € / personne)
- des frais de dossier (80 € / personne)

Nota Bene :

o NB 1 : Le contrat d'assurance souscrit couvre les rechutes ou aggravation de maladies antérieures à la date d'inscription au voyage. Cependant, cette maladie ou cet accident ne doit pas avoir fait l'objet d'un début, d'une rechute, d'une aggravation ou d'une hospitalisation dans le mois précédant l'inscription au voyage.

o NB 2 : Il est fortement conseillé de formuler une annulation dans les plus brefs délais après la survenance des évènements qui la motivent. Les annulations doivent être signifiées par écrit à VITAMINE, et sont prises en compte uniquement les jours ouvrables du lundi au vendredi entre 09H et 18H. Adresse e-mail : pgaillard@vitamine-vacances.com

o NB3 : Les conditions d'annulation partielles s'appliquent dans la limite maximum de 20% du nombre de participants inscrits (au-delà les frais d'annulation totale peuvent s'appliquer)

o NB4 : Après avoir averti VITAMINE d'une annulation, il appartient au client d'effectuer les démarches nécessaires auprès de l'assurance et de fournir à celle-ci toutes les pièces justificatives qui lui seront demandées (certificat, copies d'ordonnance, attestations, questionnaire médical, etc).

o NB5 : Si du fait des annulations partielles enregistrées, le nombre de participants descend en dessous du minimum prévu, le tarif par personne sera réajusté pour tenir compte des frais fixes répartis sur le nombre de participants. Cet ajustement du prix par personne est indépendant des frais d'annulation visés au paragraphe ci-dessus et qui reste dus par le CLIENT à VITAMINES.

TSVP .../...

3. MODIFICATION DE NOM / PRENOM D'UN PARTICIPANT INSCRIT :

Le changement de nom d'un ou plusieurs passagers entraine obligatoirement les frais suivants :

- > Depuis la date de signature du contrat jusqu'à 91 jours avant le départ : aucun frais.
- > Entre 90 jours et 60 jours avant le départ : 50 € de frais de modification
- > Entre 60 jours et 35 jours avant le départ : 70 € de frais de modification
- > A partir de 35 jours avant le départ : impossibilité de changement de nom (billets d'avion émis). Une modification serait alors considérée comme une annulation entraînant les frais d'annulation ci-dessus mentionnés et la perte de la réservation. Une nouvelle réservation serait alors assujettie aux disponibilités offertes par la compagnie aérienne et au tarif en vigueur à ce moment-là. Tout éventuel supplément serait à la charge du CLIENT. Si, pour des raisons techniques, les billets d'avion sont émis avant le délai habituel de 35 jours avant le départ, ces mêmes conditions s'appliquent.

Nota Bene : L'assurance annulation ne couvre pas les frais de changement / modification de nom.

L'annulation devra être formalisée par lettre recommandée (le cachet de la poste faisant foi)

je déclare avoir lu et accepté les conditions retenues pour

DATE et SIGNATURE

NOM

PRENOM